



Qui demander pour changer un procès ?

Par **Errin17**, le **09/07/2009** à **18:23**

Bonjour,

Je passe au tribunal le 7 septembre 2009, et un mois plus tard je dois partir en stage en Australie. Le problème c'est que je ne sais pas si suite à ce procès je vais avoir un casier judiciaire où pas. Seulement pour obtenir un visas Australien je dois savoir dès maintenant si j'aurais un casier judiciaire où pas. A qui doi-je demander pour avoir une solution (RDV avec le procureur, Avancement de la date du procès...)???

Merci pour vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **10/07/2009** à **15:11**

Bonjour

pour quelle infraction êtes vous citée à comparaître devant le tribunal?

Vous pouvez demander au tribunal la non inscription à votre casier judiciaire de la condamnation (justifier cette demande par le dépôt des preuves de la futur réalisation du stage et des conditions d'obtention du visa australien). Il appartiendra alors au tribunal de se prononcer souverainement sur votre demande.

Restant à votre disposition

Par **Errin17**, le **13/07/2009** à **11:49**

bonjour;

Merci pour votre réponse.

Je suis accusé pour complicité de vol aggravé sans effraction ni préméditation. Puis-je demander la non inscription à mon casier judiciaire au moment du procès où dois-je le faire avant?

Merci

Par **citoyenalpha**, le **15/07/2009** à **13:14**

Bonjour

la décision de non inscription au casier judiciaire d'une condamnation est du pouvoir du tribunal qui statuera souverainement.

Par conséquent il convient d'en faire la demande au moment de vos conclusions.

Au vu des faits le Parquet risque de s'y opposer. Veillez bien à fournir au tribunal toutes les preuves de la nécessité du prononcé de la non inscription au casier judiciaire de votre condamnation.

Rappel : la non inscription doit être demandée lors de votre conclusion.

Vous devez la justifier.

La non inscription ne se présume pas elle doit être prononcée par le tribunal. A défaut l'inscription est de droit.

Restant à votre disposition.